

Éducateur(trice) technique spécialisé(e)

Prendre en charge au plan éducatif des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique, par le biais d'une formation technique professionnelle qualifiante en vue d'adapter/de réadapter professionnellement des personnes handicapées, jeunes ou adultes.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
10F30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil des personnes (patients, usagers, familles, etc.)
- Conseil sur la définition de(s) projet(s) professionnel(s)/individuel(s) et bilan des réalisations
- Établissement/actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine
- Réalisation d'études et de travaux de recherche dans son domaine
- Recensement et analyse des besoins des utilisateurs, spécifiques à son domaine
- Recherche de terrains de stage en milieu ordinaire de travail
- Rédaction de documents techniques, relatifs à son domaine d'activité
- Tenue d'entretiens individuels d'activité, de suivi pédagogique

SAVOIR-FAIRE

- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes
- Animer et développer un réseau professionnel
- Conduire et animer des réunions
- Conduire un projet individuel
- Définir et utiliser les techniques et pratiques adaptées à son métier
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Évaluer une prestation, un projet, une solution, relatifs à son domaine de compétence

- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients , des personnels/des groupes
- Organiser et classer des données, des informations, des documents de diverses natures
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation d'équipe (32030)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Conduite de projet (32035)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Évaluation de la charge de travail (42887)
- Gestion des flux stocks/produits (31663)
- Gestion des risques professionnels (42875)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)
- Organisation et fonctionnement des structures sociales et médico-sociales
- Réglementation en hygiène, sécurité et conditions de travail (42817)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K1203 Encadrement technique en insertion professionnelle](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B2C/04 Travailleur ou travailleusesocial](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2014-100 du 4 février 2014](#)
- [Arrêté du 1er octobre 2014 \(jury, organisation concours\)](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) (44092)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministères de la justice, des solidarités et de la cohésion sociale, de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Ministères de la justice, des solidarités et de la cohésion sociale, universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 18 mai 2009](#)
 - [Arrêté du 25 août 2011](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue En contrat d'apprentissage En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Epreuve écrite permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite.

MODALITÉS D'ADMISSION

Epreuve orale destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention

CONDITIONS

Etre titulaire :

- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique, homologué ou enregistré au RNCP au moins de niveau IV
 - d'un diplôme ou d'un titre professionnel ou technologique, homologué ou enregistré au RNCP au moins de niveau V, et attester de 3 ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.
-

JURY

Nommé par le recteur d'académie, il comprend :

- le recteur d'académie ou son représentant, président du jury
- le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, vice-président du jury
- des formateurs issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur technique

spécialisé, des membres de l'enseignement supérieur ou des professeurs de l'enseignement technologique ou professionnel

- des représentants de services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités publiques, de personnes qualifiées en matière d'action éducative ou sociale
- pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs et pour moitié salariés, et avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Certificateur : Education nationale/Rectorat d'académie
Dossier à retirer auprès du Rectorat d'Académie

CONDITIONS

Justifier d'une durée d'activité cumulée de 3 ans.

Obtenir le diplôme à l'issue de la démarche de VAE, soit après validation totale de toutes les unités constitutives du DEETS, soit après validation partielle de certaines unités et formations complémentaires pour l'obtention du diplôme après évaluation complémentaire (délai de 5 ans).

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (1200 h d'enseignement théorique + 1 960 h de stage pratique)

DOMAINES DE FORMATION

DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé (350 h)

DF 2 Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé :

1re partie : organisation de l'environnement d'apprentissage et de production (300 h)

2e partie : conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle (150 h)

DF 3 Communication professionnelle :

1re partie : travail en équipe pluriprofessionnelle (100 h)

2e partie : coordination (100 h)

DF 4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles :

1re partie : implication dans les dynamiques institutionnelles (150 h)

2e partie : travail en partenariat et en réseau (50 h)

STAGES (DURÉE CUMULÉE = 56 SEMAINES)

Effectués au sein de sites qualifiants,

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires du diplômes d'Etat d'assistant de service social, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé, du DEFA ou du DEJEPS, et de moniteur éducateur bénéficient d'allègements et de dispenses de domaines de formation.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé tous les Domaines de Certification.

EPREUVES DC 1 EPREUVE ORALE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

DC 2 : 1re partie : entretien sur l'organisation de l'environnement de travail DC 2 : 2e partie : présentation et soutenance d'un mémoire DC 3 : 1re partie : entretien à partir d'un journal d'étude clinique DC 3 : 2e partie : élaboration d'écrits professionnels DC 4 : 1re partie : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles DC 4 : 2e partie : épreuve orale sur le travail en partenariat et en réseau

Dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

STATUT ET ACCÈS

Corps des éducateurs techniques spécialisés

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Educateur technique spécialisé du premier grade (14 échelons)
 - Educateur technique spécialisé du second grade (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet de l'ARS

Condition

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Conditions

- Réussite à l'entrée en institut de formation
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement à la demande de l'intéressé(e)

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau
 - Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans ce corps
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'éducateur technique spécialisé du second grade

Inscription au tableau d'avancement après examen professionnel

Conditions

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du premier grade
- Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau

OU

Inscription au choix au tableau d'avancement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 5^{ème} échelon du premier grade
- Justifier de 6 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau

Au grade de cadre socio-éducatif

Concours interne sur titres et épreuve orale d'admission

Condition

- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs en qualité d'assistant socio-éducatif, ou de conseiller en économie sociale et familiale, ou d'éducateur technique spécialisé, ou d'éducateur de jeunes enfants, ou d'animateur (titulaire du DEJEPS spécialité Animation socio-éducative ou culturelle mention Animation sociale)
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Spécificités

- En jardinage
- En restauration
- En blanchisserie
- En menuiserie

Relations professionnelles

- Autres travailleurs sociaux et familles afin de coordonner les prises en charge

Structures

- Association d'insertion
 - Centre d'adaptation à la vie active Centre de formation des apprentis Entreprise d'insertion
 - Etablissement d'enseignement spécialisé
 - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
 - Etablissement de soins (hôpital, clinique)
 - Foyer/centre d'hébergement
 - Service de l'Emploi Pénitentiaire
-

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Educateur\(trice\) spécialisé\(e\)](#)
 - [Responsable socio-éducatif](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-